

Rapport du jury pour les épreuves du CAEA

Session 2017

Pour la session 2017, les épreuves écrites se sont déroulées le mercredi 24 mai 2017 de 14h à 17h. A l'issue des corrections qui ont eu lieu au Rectorat de Nice le lundi 29 mai 2017, le jury de délibération a dressé la liste des admissibles et les épreuves d'admission du CAEA se sont déroulées le vendredi 9 juin 2017 au Rectorat de Nice.

Statistiques générales du CAEA

Pour la session 2017, 22 candidats étaient inscrits au CAEA. 9 candidats ont été admis.

Inscrits	Présents	Dispensés d'écrit	Dispensés d'oral	Dispensés des 2 épreuves	Admissibles	Admis
22	20	1	11	0	13	9

Epreuve écrite

Le jury invite les candidats à mieux préparer la partie sur l'histoire et culture de l'aéronautique et du spatial. Cette partie qui a été la moins bien réussie par l'ensemble des candidats, devient pénalisante quand des faiblesses existent par ailleurs.

	Partie 1	Partie 2	Partie 3	Partie 4	Partie 5	Globale
Moyenne sur 25	21.11	20.53	20.74	21.05	16.05	15.92

Conformément à l'arrêté du 19 février 2015, seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité ont été convoqués à l'épreuve d'admission.

Première partie

Lors de ce cours fictif de 30 minutes, les membres du jury doivent être considérés comme des élèves de BIA.

Si la maîtrise de la partie de programme à présenter est importante et doit s'appuyer sur des pré-requis clairement identifiés, la séance doit être inscrite dans une progression et les objectifs visés explicités. Les supports envisagés (maquettes, outil informatique, cartes, etc...) pour l'acquisition des compétences visées doivent également être exposés au jury. Quelle que soit la partie du programme à traiter, le candidat ne doit pas oublier qu'il s'adresse potentiellement à un public mixte de collégiens et de lycéens : le jury a donc de fortes attentes sur les capacités pédagogiques. Les prestations orales manquant de maîtrise des outils ou de clarté (dynamisme, conviction, gestion du tableau, structure de la présentation, variation des supports, etc...) ont été durement sanctionnées de même que les présentations hors sujet, heureusement rares.

De façon générale, les candidats ont démontré un enthousiasme et de la passion pour l'aéronautique, condition sine qua non pour transmettre la passion aux élèves préparant le BIA.

Deuxième partie

Lors de cet entretien, le jury apprécie la connaissance du système éducatif qu'a le candidat.

Les activités liées au BIA s'effectuent dans un cadre qu'il faut connaître a minima et le candidat doit démontrer sa capacité à organiser une activité ou sortie scolaire en assurant la sécurité des élèves.

Le jury conseille aux candidats peu à l'aise sur cette épreuve de se rapprocher d'un EPLE préparant le BIA ou de contacter le CIRAS par mail (ciras@nice.fr) afin de mieux cerner les modalités d'organisation d'une telle structure.

Epreuve orale

	Partie 1	Partie 2	Globale
Moyenne sur 20	10.29	12.86	11.57

Bilan des mentions

Admis	Félicitations du jury	Très Bien	Bien	Assez Bien
9	1	4	3	0

Conclusion

Le jury a eu plaisir à corriger des copies de grande qualité (des résultats supérieurs à 115 sur 125 laissent augurer d'excellents candidats) et à assister à d'excellentes présentations orales, en témoigne le pourcentage important de mentions.

Ce rapport du jury se veut une aide pour les candidats ayant échoué lors des dernières sessions. Puissent les remarques et les constats faits dans ce rapport les aider en vue de la préparation à la session 2018.